

- Direction Générale adjointe chargée de la solidarité
Direction pour personnes âgées et personnes handicapées
Service des actions pour l'autonomie

**DISPOSITIONS PARTICULIERES DU CALCUL DES RESSOURCES
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**

Votre situation a-t-elle changé depuis l'année civile précédent la demande d'Allocation
Personnalisée d'Autonomie ? NON OUI

Si OUI :

* *Sur le plan familial :*

- Séparation Date :
- Divorce Date :
- Décès du conjoint, du concubin ou de la personne avec laquelle vous avez conclu
un pacte civil de solidarité Date :
- Autre(s) raison(s) Date :

* *Sur le plan professionnel :*

	VOUS	VOTRE CONJOINT, CONCUBIN OU LA PERSONNE AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ CONCLU UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE
	<i>Indiquer les dates précises pour chaque situation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Cessation d'activité professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - de moins de 6 mois - de plus de 6 mois - motif 		
<ul style="list-style-type: none"> • Chômage <ul style="list-style-type: none"> - Partiel - Total - Percevez vous : L'allocation spécifique ? Chômage non indemnisé ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi d'une formation • Perception du R.M.I • Situation de contrat emploi solidarité (C.E.S) • Perception : <ul style="list-style-type: none"> - d'une Allocation Adulte Handicapé (AAH) - d'une pension d'invalidité - d'une rente accident du travail - mise en retraite 		